



15ème législature

Question N° : 39965	De M. Alain Tourret (La République en Marche - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >hôtellerie et restauration	Tête d'analyse >Nouvelle organisation du temps de travail des personnels de la restauration	Analyse > Nouvelle organisation du temps de travail des personnels de la restauration.
Question publiée au JO le : 06/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'aide au réaménagement des *plannings* des personnels de la restauration. Depuis le déconfinement et la réouverture des restaurants, le constat des professionnels de la restauration est alarmant : il reste plus de 100 000 postes de plongeurs, commis, serveurs et cuisiniers vacants. La branche est désertée car la restauration souffre d'un déficit d'image : une précarité financière et contractuelle, mais surtout un rythme de travail effréné avec des journées en coupure qui privent souvent les professionnels d'une vie sociale, qu'ils ont justement pu redécouvrir pendant les 12 à 15 mois de chômage technique durant la fermeture des restaurants. Ces conditions de travail ne sont plus tenables et encore moins pertinentes quand des alternatives moins contraignantes se présentent aux cuisiniers, serveurs ou commis, comme les chaînes de boulangerie, les collectivités ou encore la restauration rapide. Pour attirer de nouveau les personnels dans la restauration traditionnelle, il est urgent d'améliorer leurs conditions de travail en priorisant une nouvelle organisation du *planning*. Pour ce faire, les directeurs ou gérants d'établissement n'ont d'autres choix que de doubler leurs brigades afin d'assurer les services du midi et du soir, et donc, de recruter. L'aide à la relance ne peut que passer par l'augmentation du Smic hôtelier, une solution plus engageante que la baisse de la TVA. Il lui demande alors dans quelle mesure le Smic hôtelier peut être revu à la hausse afin d'aider au recrutement pérenne de personnels de restauration.